

Avis adopté à la séance plénière du 11 mars 2020

## Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

### Déclaration du groupe de l'artisanat

Il y a 5 mois, la loi climat-énergie rehaussait l'ambition de la France en termes de baisse des émissions de Gaz à effet de serre (GES), en fixant un objectif de neutralité carbone pour 2050.

Atteindre cet objectif implique, comme le souligne le Haut conseil pour le climat, une transformation profonde de l'économie et de la société, et exige par conséquent, des politiques publiques permettant à la fois d'identifier, de programmer et d'accompagner les changements à mettre en œuvre tant au niveau de l'appareil productif que des pratiques de consommation.

Alors que la feuille de route du gouvernement à travers la Stratégie nationale bas carbone n'est pas encore arrêtée, la résolution qui est aujourd'hui présentée nous semble essentielle pour rappeler un certain nombre de principes à suivre afin de mettre en cohérence l'action publique avec l'objectif de neutralité carbone.

Parmi ceux-ci, le groupe de l'artisanat souhaite insister sur deux points en particulier : l'évaluation des lois et le financement.

Toutes les études montrent qu'il est impératif d'accélérer dès maintenant la mobilisation collective visant à réduire les émissions de GES.

Pour y parvenir, il est primordial non seulement d'évaluer en amont les impacts des lois, des grands projets et des politiques territoriales au regard de cet enjeu, mais aussi d'en suivre régulièrement les effets afin d'opérer les ajustements nécessaires et de ne pas dévier de la trajectoire de baisse des émissions.

Accentuer la mobilisation suppose également des investissements à la hauteur des enjeux. Il est donc indispensable d'accroître les investissements publics comme d'encourager les investissements privés, autour de cet objectif. Cela implique de réorienter certaines dépenses publiques comme de s'appuyer sur une fiscalité incitative assortie d'une compensation des fragilités économiques ou géographiques.

Au regard de ces enjeux, le compte n'y est pas. L'examen de la politique de rénovation énergétique des logements, secteur pour lequel la réduction de la consommation d'énergie est un enjeu majeur, en est l'illustration.

Sur l'évaluation comme sur le financement, la volonté politique est en-deçà des ambitions affichées, alors même que l'accélération du rythme et de l'efficacité des actions de rénovation fait consensus.

En effet, non seulement l'effort global de soutien public est à la baisse, mais l'accompagnement des ménages, nécessaire autant sur le plan technique que financier, peut également être questionné quant à son efficacité.

Pour conclure, le groupe de l'artisanat salue la présente résolution qui permet de rappeler l'actualité des attentes déjà exprimées par différents avis du CESE. Il l'a votée.